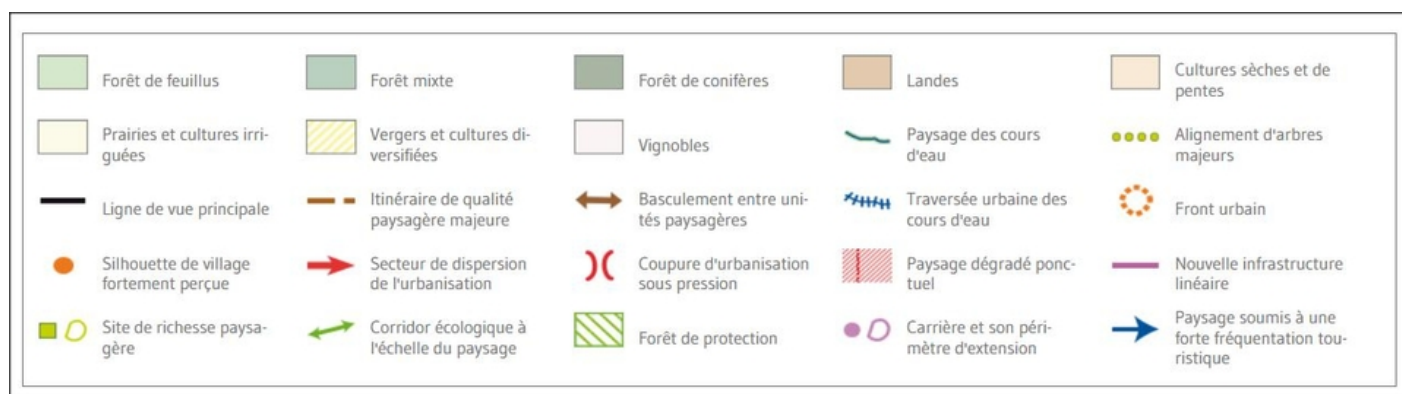


Les enjeux paysagers du Luberon intérieur

Un paysage sous surveillance ...

Ces territoires sont à l'écart de nombreuses pressions, du fait du relief et de la faible accessibilité. Ils sont en outre partie intégrante de la réserve de biosphère Luberon-Lure et pour l'essentiel de son aire centrale. Le maintien d'espaces agricoles, ouverts, est un enjeu majeur avec celui de la gestion forestière.



Cliquer sur l'image pour avoir un aperçu



Gérer durablement les grandes structures du paysage

La gestion forestière a un impact très fort dans le paysage, et la protection contre l'incendie est un enjeu majeur. En raison de nombreux incendies passés, de maigres taillis de chêne vert forment un paysage dégradé. La réserve de biosphère Luberon-Lure, mise en place sur le périmètre du Parc Naturel dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO, a classé l'ensemble des crêtes sommitales et le Petit Luberon en zone centrale, visant en priorité la protection de la richesse biologique. Le réchauffement climatique apparaît comme un enjeu majeur : les forestiers s'interrogent sur l'avenir de certaines essences présentes.



Les pelouses sommitales du massif et les craus du Petit Luberon sont des espaces maintenus ouverts par l'activité humaine. Face à la tendance de fermeture par reboisement naturel, le Parc du Luberon a mis en place des mesures pour soutenir la gestion pastorale et agricole. La déprise agricole est perceptible sur le plateau des Claparèdes, ou vers l'Aiguebrun, par la présence de friches. Le développement d'une végétation spontanée nuit parfois aux vues que l'on a depuis les principales voies routières. On note parallèlement une valorisation agricole avec la plantation de chênes truffiers. Leur développement en certains lieux pourrait occulter des points de vue intéressants. Par ailleurs, ces plantations sont souvent entourées d'une clôture qui gêne les perceptions et les cheminements. Des actions ponctuelles de mise en valeur du patrimoine de pierre sèche sont entreprises, un inventaire et un programme de préservation globaux pourraient être mis en place.



Un seul cours d'eau traverse cette unité : l'Aiguebrun. Sa ripisylve, même si elle est étroite, doit être préservée.



Aucune voie importante ne traverse cette unité paysagère.



Des itinéraires paysagers de qualité sont à préserver par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords : comme la D48 entre Saignon et Le Boisset (Saint-Martin-de-Castillon) et la D943 qui emprunte la combe de Lourmarin dont le tracé est souligné par des murets de soutènement.

Le passage vers l'unité paysagère du pays du Calavon est souligné au niveau du col du Pointu à Bonnieux. Entre le Luberon intérieur et le pays d'Aygues, deux passages sont particulièrement remarquables, marqués par des resserrements : à la sortie des gorges de Lourmarin et à Vitrolles-en-Luberon. Ces lieux de basculement sont à ménager.

Prendre en compte les enjeux paysager liés à l'urbanisation et aux grands projets



Les quatre villages du plateau des Claparèdes : Buoux, Sivergues, Auribeau et Castellet ont jusqu'à présent pu maintenir l'intégrité de leur site et les perceptions qu'on a de leur silhouette. Il s'agit de maintenir cette qualité dans la durée.



Une certaine pression d'urbanisation est perceptible sur le plateau des Claparèdes : aux abords d'Apt et surtout de Bonnieux, caractérisée par de nombreuses constructions récentes.



Le massif des cèdres est un site de forte fréquentation, des aménagements et une gestion du stationnement ont été mis en place, la labellisation du site en Espace naturel sensible du réseau départemental doit favoriser des aménagements durables pour l'accueil du public. Les gorges de Régalon sont également très fréquentées, au point de générer des impacts environnementaux sur la faune et la flore. Un schéma d'accueil élaboré par l'ONF prévoit des améliorations de l'accueil sur ce site et l'orientation d'une partie du public vers d'autres sites naturels plus adaptés.

Préserver les sites de richesse paysagère ou écologique



La cédraie forme un massif d'environ 250 hectares, réparti entre les communes de Bonnieux, Lacoste et Ménerbes. C'est un site remarquable de la crête du Petit Luberon. Ce peuplement a été semé à partir de 1861 grâce à des graines de l'espèce *Cedrus atlantica* (cèdre de l'Atlas) récoltées dans le Moyen Atlas algérien. Le Mourre Nègre point culminant du Grand Luberon à 1125 m, constitue un site remarquable. Le vallon de Buoux, avec le fort et le prieuré de Saint-Symphorien sont des sites inscrits. Les gorges de Régalon forment un canyon étroit, d'origine karstique, qui fait partie de la réserve géologique du Luberon. Elles sont situées en forêt domaniale du petit Luberon, classée elle-même en réserve biologique domaniale dirigée.

Les grands projets, enjeux paysagers à court terme

Ce territoire fait partie, presque dans sa totalité, du PNR du Luberon.



La carrière de pierre de taille de la Roche d'Espeil sur la commune de Buoux est perçue depuis la route de Bonnieux (RD 36).



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Hôtel du Département

Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09